

FICHE PRATIQUE N°2 : CONSTRUIRE UNE PISCINE

d'une superficie entre 10 et 100 m² ou
dont la couverture fait moins
d'1,80 m de hauteur.



LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES DU DOSSIER

CERFA

Déclaration préalable
à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle ou ses annexes

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable
à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle ou ses annexes

Demander de permis et autres autorisations d'urbanisme
Fiche complémentaire / autres demandeurs

L'imprimé CERFA n°13703*08 Renseigné et signé.

La déclaration des éléments nécessaires aux calculs des impositions Renseignée et signée.

Fiche « Autre demandeur » A renseigner si vous déclarez deux demandeurs

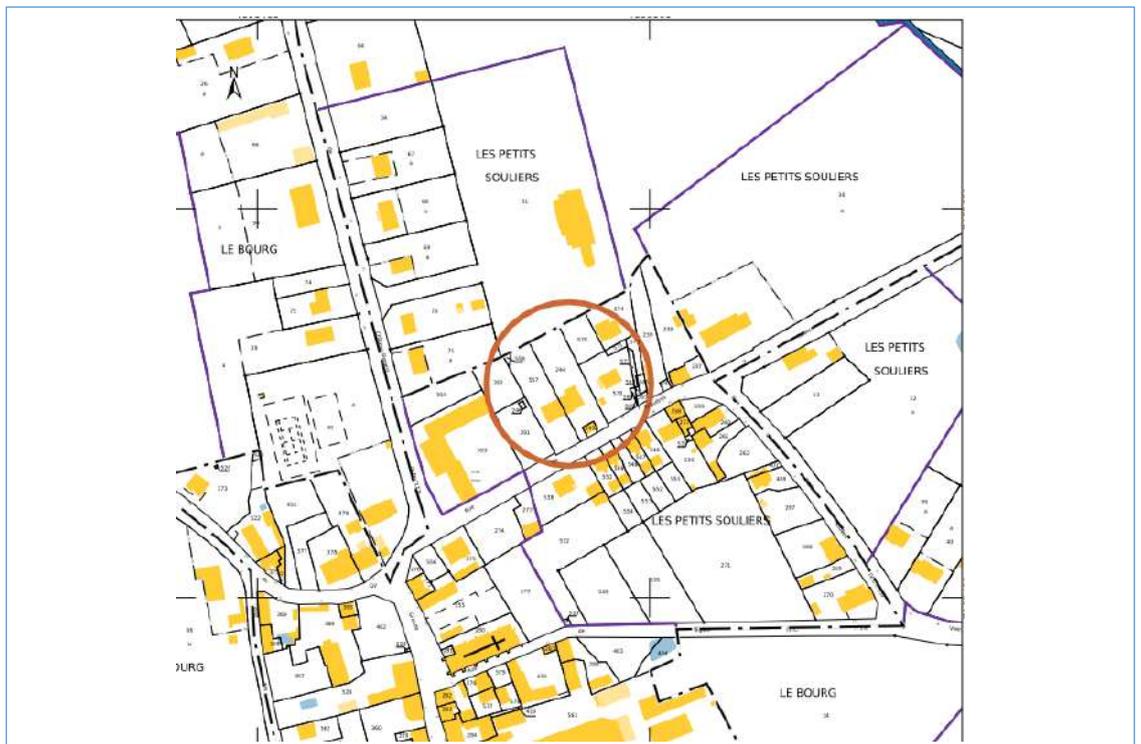
Le plan de situation doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.

Vous pouvez imprimer ce type de plan à partir du site :

www.cadastre.gouv.fr

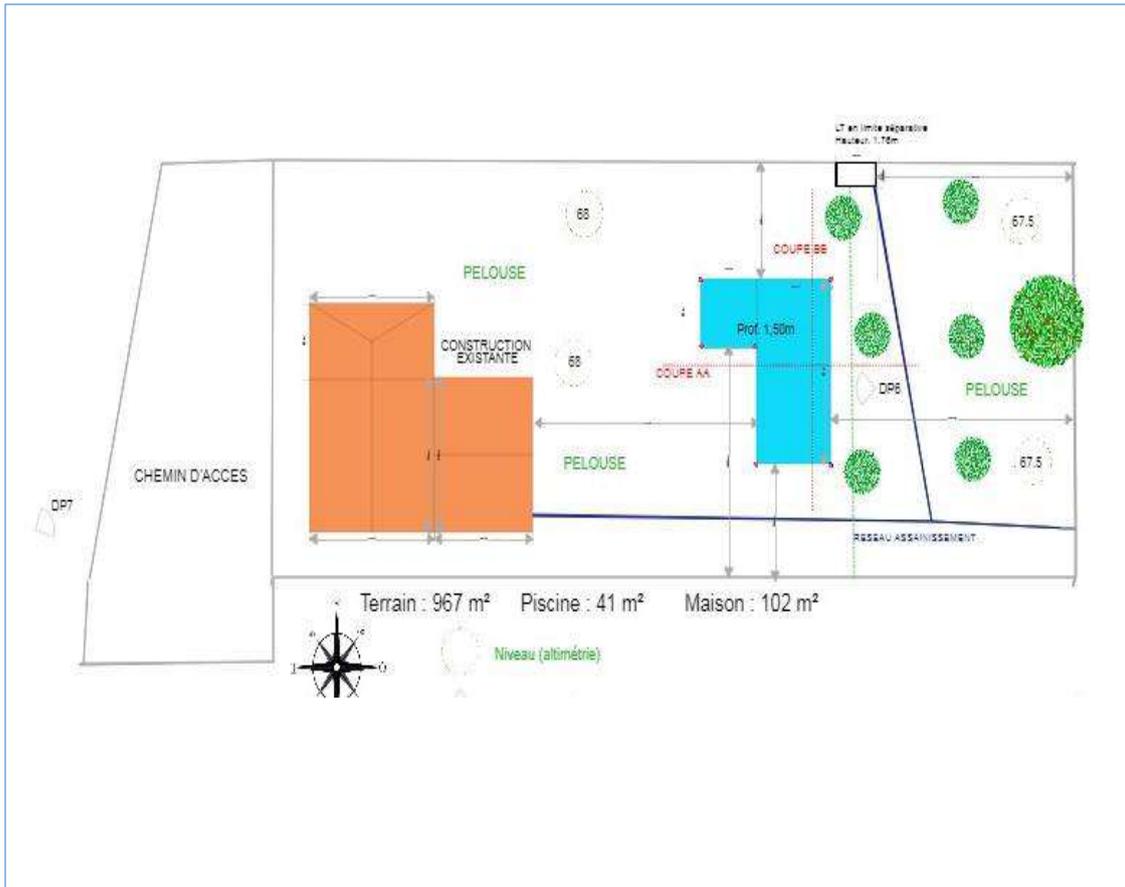
Pour un projet situé en ville une échelle de l'ordre du 1/2 000 ou du 1/5 000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être retenue

DP1. PLAN DE SITUATION



Source : www.cadastre.gouv.fr

DP2. PLAN DE MASSE



Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation.

Le plan de masse doit faire apparaître :

- les bâtiments existants sur le terrain avec leurs dimensions et leur emplacement exact ;
- Le bassin de la piscine et la margelle avec ses dimensions et l'emplacement exact projeté ;

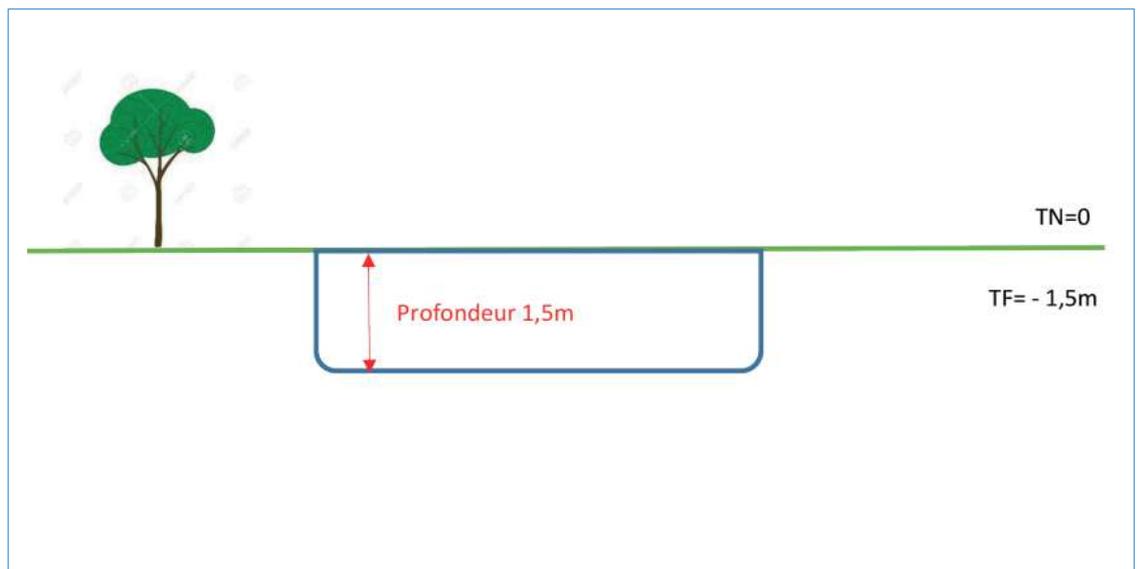
Vous devez également indiquer l'endroit à partir duquel les es deux photos jointes (pièces DP7 et DP8) ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue.

Il faut :

- indiquer les points de niveau du sol
- symboliser le profil du terrain avant la réalisation du projet (terrain naturel) et symboliser le profil du terrain après la réalisation du projet (terrain fini).

Le plan coupe peut ne pas être fourni si le terrain n'est pas modifié par le projet : dans ce cas, l'indiquer sur le plan de masse.

DP.3 PLAN DE COUPE



DP.6 INSERTION GRAPHIQUE



Permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages.

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :
Photomontage avec calque, croquis ou image de synthèse...

Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement immédiat.

DP.7 PHOTOGRAPHIE DE PRES



DP.8 PHOTOGRAPHIE DE LOIN



Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement plus éloigné.

Photographie prise depuis l'espace public permet : de percevoir la rue et les constructions environnantes.

Source : Google Street view février 2009